Communes forestières
Haute-Savoie

Forêts locales, intérêt général

Pour adhérer :

- Barème,
- Bulletin d'adhésion,
- Modèle de délibération et désignation de vos délégués.

BAREME EN VIGUEUR

Commune

1% du montant de la moyenne des ventes de bois des 5 dernières années
+ 0,9 % du montant de la moyenne des ventes de bois des 5 dernières années avec un minimum de 66 € et un maximum de 675 €

Facultatif : + 35€ pour la revue de notre Fédération Communes forestières France

Intercommunalité

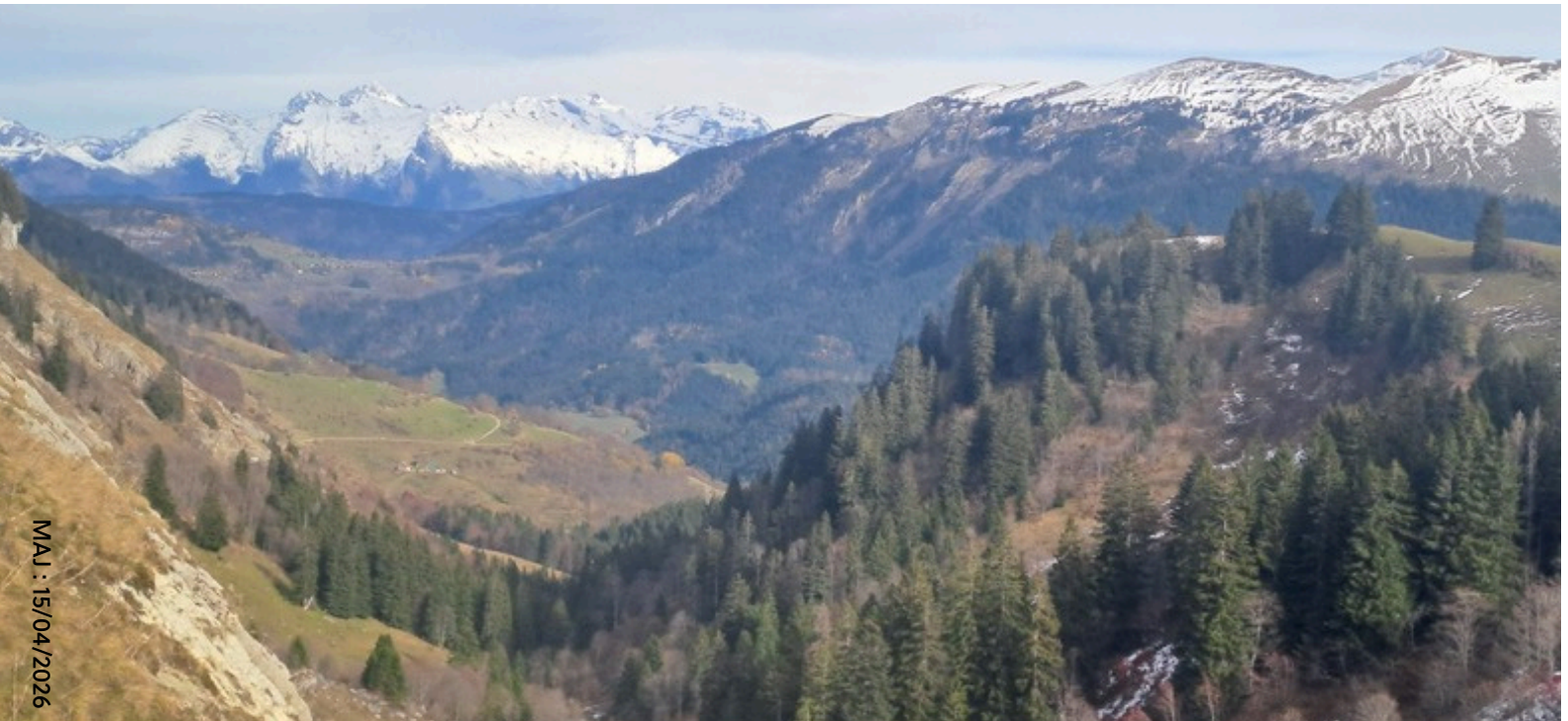
Forfait =198 €

Conseil départemental

Forfait =541 €

Syndicats et autes

Forfait =66 €



MAJ : 15/04/2026

Communes forestières
Haute-Savoie

BULLETIN D'ADHESION

› Commune , collectivité de :

› Coordonnées :

- Adresse :
- Tél :
- Mail :
- Numéro de SIRET (mention obligatoire):

☐ **décide d'ADHERER à l'association départementale des Communes et Collectivités forestières**

› Date de la délibération :

S'abonne aux publications des Communes forestières (35€ par an)

☐ OUI

☐ NON

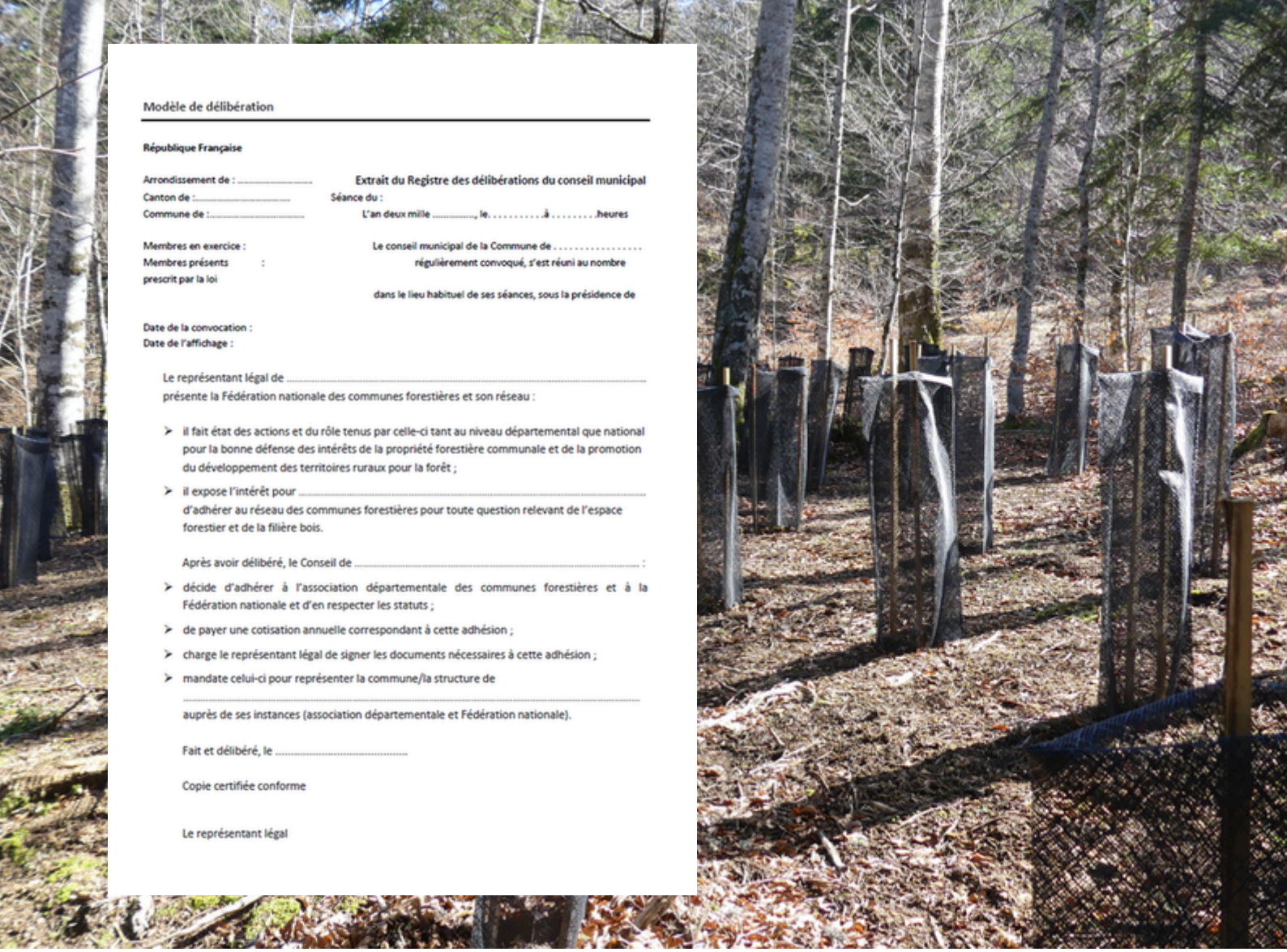
Fait à :

Le :

Cachet et signature :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la délibération

Communes forestières Haute-Savoie
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des Îles 74000 ANNECY
hautesavoie@communesforestieres.org • f • in • communesforestieres-aura.org



Modèle de délibération

République Française

Arrondissement de :
Canton de :
Commune de :

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Séance du :
L'an deux mille, le. à heures

Membres en exercice :
Membres présents :
prescrit par la loi

Le conseil municipal de la Commune de régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Date de la convocation :
Date de l'affichage :

Le représentant légal de
présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil de :

- décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- mandate celui-ci pour représenter la commune/la structure de

auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Fait et délibéré, le

Copie certifiée conforme

Le représentant légal

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS FORÊT

à retourner à : hautesavoie@communesforestieres.org

Les élus qui seront désignés comme "délégués Communes forestières" seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de votre collectivité auprès du réseau des Communes forestières.

Commune de : **Département :** Haute-Savoie

	TITULAIRE « COMMUNES FORESTIERES »	SUPPLEANT « COMMUNES FORESTIERES »
NOM		
Prénom		
Mandat		
Téléphone		
E-mail		

Fait à **le**

Cachet

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans une base de données gérée par Communes forestières France, 13 rue du général Bertrand, 75007 Paris tenant à jour le fichier des adhérents. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers, en dehors du réseau Communes forestières. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront utilisées par les seules associations de Communes forestières, dans le cadre de leurs missions respectives. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Communes forestières France par courriel (federation@communesforestieres.org) ou par téléphone (01 45 64 47 98). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.